

Association Sportive Automobile de Franche-Comté

Association loi 1901 n°W901000978

Roulage de la Versenne



FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



Règlement particulier

Samedi 21 septembre 2024



Circuit de la Versenne - VILLARS-SOUS-ECOT

- 1- **Voitures admises** : Tous types de voitures à l'appréciation de l'organisation, 49 VOITURES ENGAGÉES AU MAXIMUM.
- 2- **Droits d'engagement** :
 - Pilote non licencié ASA F-C : 100 €
 - Pilote ASA F-C : 80 €
- 3- **Assurance** : Une assurance de responsabilité civile est COMPRIS pour chaque véhicule.
- 4- **Déroulement** : Séances non chronométrées de roulage sur le circuit asphalte, session de 2 tours avec 4 voitures maximum en simultané sur la piste.
- 5- **Horaires** : De 9h00 à 12h et 13h30 à 17h. Accueil à partir de 8h pour les vérifications des documents. **PERMIS DE CONDUIRE A PRESENTER OBLIGATOIREMENT.**
- 6- **Inscriptions** : Bulletin d'engagement disponible sur le site de l'ASA FRANCHE-COMTÉ, à retourner dûment complété (avec règlement à l'ordre de l' « ASA Franche-Comté ») à l'adresse : ASA Franche-Comté, 1 Place Raymond Forni 90100 DELLE **avant le mardi 17 septembre minuit** (cachet de La Poste faisant foi). Aucune remise ne sera effectuée en cas d'aléas indépendants de notre organisation imputant la durée destinée au roulage (phénomènes météorologiques, dépannage de véhicule sur le circuit...).
- 7- **Intendance** : Un parking réservé est accessible gratuitement, des points de restauration / buvette sont disponibles sur place (la restauration n'est pas comprise dans l'engagement des participants).
- 8- **Sécurité** : Le port du casque, un pantalon et des manches longues sont **OBLIGATOIRES** pour tous les types de véhicules et pour chaque personne lors d'éventuels baptêmes. Les candidats pour un baptême sont admis à raison d'un seul par véhicule et ayant l'âge légal minimum pour prendre place à l'avant soit 10 ans minimum.
- 9- **Pénalités** : En cas de non-respect des règles suivantes, notez qu'un avertissement pourra vous être donné, suivi d'une exclusion définitive de la manifestation si récidive :
 - pilotage inadéquat pouvant entraîner une gêne pour les autres pilotes sur le circuit.
 - Frein à main, travers sur les parkings mis à disposition pour vos assistances respectives.